

LE CHANERU

JOURNAL MUNICIPAL

Septembre 2020

SCoT

du Pays Bellegardien

Le projet de révision du schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Bellegardien a été arrêté lors de la séance du conseil communautaire du 12 décembre 2019.

Il s'agit d'un document d'aménagement et d'urbanisme "cadre" qui entend répondre aux questions suivantes :

- * Quel territoire voulons-nous dans les 20 prochaines années ?
- * Quelles coopérations souhaitons-nous avec les territoires voisins ?
- * Quel est le rôle du Pays Bellegardien dans le "Grand Genève" et dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Il détermine des objectifs cohérents pour les politiques de logement, de développement économique, de déplacements, d'équipements et services, de développement des énergies renouvelables, de préservation de l'environnement, des paysages, de l'espace agricole etc...

Le projet de SCoT constitue donc un document majeur qui engage l'avenir de nos communes à court et moyen termes. Il est actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 30 octobre 2020. Le commissaire enquêteur, désigné pour la circonstance, est à votre disposition pour recueillir vos observations. Vous pouvez également vous exprimer par voie électronique selon les modalités définies dans l'arrêté du président de la CCPB relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique (consultable en mairie ou sur le site de la CCPB).

J'invite à cet égard l'ensemble des administrés de la commune à prendre connaissance de ce document (dont les éléments sont disponibles sur le site internet de la CCPB) et à venir s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique.

MOT DU MAIRE

Le 15 mars dernier, vous avez été amené à renouveler le conseil municipal de la commune de Chanay.

«Malgré l'émergence de la crise sanitaire liée à la propagation de la COVID 19, les électeurs de Chanay se sont mobilisés bien au-delà des taux moyens de participation (51,63% contre 44,66% au niveau national et 43,56% dans l'Ain). En vous prononçant à plus de 80 % pour une grande majorité des membres de la liste qui vous était présentée, vous avez donné toute légitimité à la nouvelle équipe municipale».

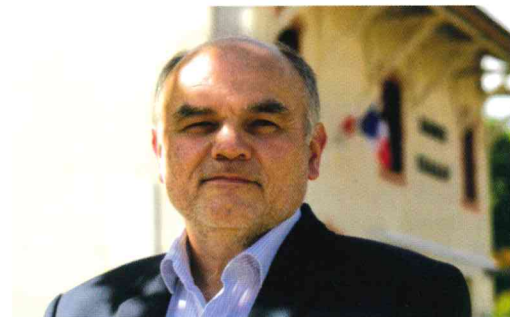
J'ai noté au cours de cette élection une candidature, malheureusement isolée, qui manifestait clairement une volonté de se mobiliser au service de notre collectivité. Cependant, cette dernière n'a pas pu rassembler un nombre suffisant de suffrages. Je respecte cette initiative et adresse toute ma sympathie à Mme Anne Roeting.

Au nom de chacun des élus, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée. Nous sommes dès à présent en ordre de marche pour conduire les affaires de la commune, au service de tous. La "profession de foi" qui vous a été distribuée lors de la campagne des élections municipales sera notre guide tout au long de ce mandat.

A l'issue de la période de confinement, le 23 mai 2020, le nouveau conseil municipal a procédé à son installation, puis au vote du budget prévisionnel 2020 de la commune lors de la séance du 24 juin dernier. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement pour les montants respectifs de 718 486 € et 276 912 €.

En ce début de mandat, nous avons fait le choix de la prudence, notamment en matière d'investissements, afin d'anticiper d'éventuelles difficultés liées aux conséquences de la "période COVID" sur les finances publiques. L'adaptation de nos infrastructures et services à nos besoins et à nos moyens fera partie de nos priorités, ainsi que la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi, nos liens avec la communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB) se confirment à travers les transferts de compétences, mais aussi dans la réorganisation de nos services. Notre secrétaire de mairie, Vanessa Barbieri, a rejoint au début du mois de septembre le service comptabilité/finances, commun à la ville de Vals-rhône et à la CCPB. Son départ de Chanay n'est pas total puisqu'elle continuera à gérer la comptabilité et



le budget de la commune à hauteur de 40% de son temps de travail. Néanmoins, je tiens à lui adresser, au nom de notre collectivité, tous mes remerciements pour son investissement et son dévouement au cours de ces 11 dernières années, et lui souhaite de s'épanouir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Dans le contexte actuel de tension sociale et économique, pour partie lié aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire qui s'imposent à chacun d'entre nous, il nous faut plus que jamais, à l'échelle de notre commune, préserver et développer les liens entre les habitants du village pour une meilleure compréhension mutuelle et une plus grande solidarité.

J'invite chacun de vous à préserver notre environnement et la qualité de vie dans notre commune. Le bien vivre ensemble se construit sur le respect d'autrui et l'application de règles collectives simples. Qu'il s'agisse des bruits de voisinage, du brûlage de nos déchets végétaux ou bien de la divagation de nos animaux domestiques, j'engage chacun à reprendre connaissance des différents arrêtés préfectoraux ou municipaux sur le site internet de la commune ou en mairie.

Le Maire,
Henri Caldairou



Monsieur Béchard, jeune maire

Jacques BECHARD, UNE VIE D'ENGAGEMENT

Monsieur Béchard, maire honoraire de Chanay, fête ses 100 ans le 17 août ; je l'ai rencontré avant son anniversaire, il m'a ouvert sa porte et s'est prêté à mon interview avec une vivacité et une présence d'esprit étonnantes pour un centenaire.

Monsieur Béchard, combien de temps avez-vous consacré à la vie publique à Chanay ?

J'ai été conseiller municipal et maire pendant trente ans de 1959 à 1989. Mon dernier mandat a été interrompu car j'ai été victime d'un accident à Paris durant l'automne 1989 alors que je me rendais à l'Assemblée Nationale. Hospitalisé pendant plusieurs semaines à l'hôpital du Val de Grâce à Paris et immobilisé ensuite par une longue convalescence, j'ai été remplacé par Pierre Bornard le premier adjoint. Durant ces trente ans, j'ai aussi été engagé dans de nombreuses associations, la pêche, le sou des écoles et aussi la chasse où j'ai assumé la fonction de lieutenant de loupvèterie. J'ai aussi rempli les fonctions de délégué départemental de l'éducation nationale afin de veiller à la sécurité des écoles du département.

Comment arriviez-vous à concilier votre vie personnelle et tous ces engagements ?

Je travaillais à l'EDF et j'avais des facilités pour organiser ma vie professionnelle. La fonction de maire demandait beaucoup d'énergie et je n'en manquais pas puisque j'avais le temps de jouer au basket avec l'équipe de Bellegarde et de participer à des concours de pétanque. Cependant je pense que c'était bien différent d'aujourd'hui, nous avions plus de facilités pour décider des projets concernant la commune. Nous vivions à une époque où de grands chantiers nous attendaient, tout était à construire ; Chanay se développait et devait se moderniser.

Pouvez-vous évoquer quelques-unes des réalisations que vous avez menées à bien au cours de vos mandats ?

Nous avons mis en place le réseau d'eau potable pour tout le village, réalisé en partie le captage de la source de la Côte Billot à Dorches, qui assure l'alimentation en eau du village. Afin d'accueillir de nouveaux habitants, nous avons construit un HLM et les lotissements d'En Favier et de Chêne. La mairie, autrefois située à l'entrée nord du village, dans un bâtiment portant encore

l'inscription "La jolie école", a été installée sur son emplacement actuel. Nous avons veillé à l'assainissement du village en menant à bien la réfection des égouts et en créant un four à ordures, le premier du département.

Si vous étiez maire aujourd'hui, quelles actions engageriez-vous ?

Je pense que je me consacrerai à la construction de nouveaux logements, des logements attractifs et accessibles afin d'accueillir de nouveaux habitants pour continuer à faire vivre le village. Une idée qui me tient aussi à cœur est le rassemblement de Chanay avec les communes proches car l'union fait la force. Je suis aussi très sensible à la question de l'environnement et je pense que je mettrai tout en œuvre afin de le préserver pour les générations futures.

Elisabeth Jeambenoit



Gâteau d'anniversaire avec Monsieur Béchard

Noëlle BREDA

Secrétaire de mairie de 1978 à 2010, Noëlle Breda se souvient de ses premières années à la mairie de Chanay...

«C'est Monsieur Béchard qui m'a engagée en août 1978 ; il est venu me chercher à la MGEN où j'effectuais un remplacement. Sans entretien d'embauche, il m'a permis d'accéder à ce poste en faisant confiance à mon expérience.

Monsieur Béchard était très présent à la mairie et il mettait souvent la main à la pâte pour résoudre les problèmes du quotidien. C'était une autre époque, le travail était différent.

Je n'étais pas à temps complet et l'hiver, je consacrais un après-midi par semaine à l'accompagnement des enfants au ski de fond à Cuvery.

Il n'était pas encore question d'informatique à la mairie, même si Chanay a été, un peu plus tard, la première commune informatisée du canton.

Pas encore de communauté de communes mais une grande solidarité existait entre les secrétaires de Seyssel, Corbonod et Angelfort. On se téléphonait souvent pour résoudre nos problèmes. Monsieur Béchard avait, sous ses ordres, deux autres employés municipaux : un garde-champêtre, chargé de la communication dans le village, et un cantonnier qui avait pour seul matériel, une brouette et une pelle, et qui se déplaçait avec sa voiture personnelle.

Oui c'était un autre temps ...»



Jeune chamois

RENDEZ-VOUS AVEC L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DE CHANAY ET SURJOUX-L'HÔPITAL

Pour mieux connaître cette association, j'ai pu rencontrer son Président, Paul Bouchet.

Renouvelé cette année dans sa fonction de Président, Paul Bouchet nous a présenté l'Association, ses activités de chasse et les autres missions qu'elle assume ; car chez les chasseurs de Chanay / Surjoux-L'Hôpital, on chasse... mais pas que !...

Cette association a été fondée en 1946 ; elle regroupe aujourd'hui 54 adhérents dont 3 femmes, tous bien entendu titulaires de leur permis de chasse, permis aujourd'hui délivré à la suite d'un examen portant avant tout sur la connaissance des règles de sécurité, des méthodes et des règles de tir ainsi que sur la connaissance du gibier, "chassable" ou "protégé".

Bien entendu, le respect des règles de sécurité est un impératif majeur qui, s'il n'est pas observé, conduit le membre fautif à son exclusion immédiate.

L'objet de l'association est "La pratique de la chasse et la destruction des nuisibles", ceci sur les territoires des deux communes, ce qui représente 2500 ha environ ; on peut y chasser le canard sur les bords du Rhône, le pigeon au Col de Richemond ainsi que le lièvre, le sanglier, la bécasse, le cerf, le chevreuil ou le faisan.

Toutefois, la pratique de la chasse est avant tout comprise par l'association comme un moyen de préserver un équilibre entre les différentes espèces, en chassant celles en surnombre (sangliers actuellement) et en préservant celles en diminution (chamois, chevreuils, lapins, faisans). Dans ce but, l'association détermine le nombre d'individus de chaque espèce pouvant être tués annuellement ; ce nombre très restreint s'applique à la totalité des adhérents :

- 1 seul cervidé (cerf, biche, faon ou daguet),
- 6 chevreuils,
- 2 lièvres, qui ne doivent pas être tués le même jour,
- 20 bécasses au maximum dans la saison,
- 0 chamois

Tandis que les faisans ont, quant à eux, une réserve aménagée.

En ce qui concerne les sangliers, leur population croît de façon exponentielle et ce, sur le plan national. Ils se complaisent ici, dans le milieu naturel de la région, et sont de plus attirés par la culture du maïs alors même qu'elle représente moins de 10% des surfaces cultivables. Ces "cochons" peuvent donc être chassés sans limite : 51 individus ont été tués l'an dernier ; le département, ayant jugé ce nombre insuffisant, a organisé 3 battues supplémentaires.

Le taux d'évolution des espèces d'une année sur l'autre est déterminé à la suite d'opérations de "comptage" : lors de randonnées nocturnes, sur un parcours donné, on recense les individus vus dans le faisceau de deux projecteurs latéraux ; le parcours et les heures de ces randonnées restant les mêmes, on compare ensuite les résultats entre deux opérations. Cette méthode est fondée sur le fait que les animaux ont des habitudes et qu'on retrouve toujours les mêmes individus, aux mêmes endroits et aux mêmes heures. C'est ainsi que Paul Bouchet n'hésite pas à dire qu'il a "ses" rendez-vous avec "ses habitués", sachant exactement où et quand les retrouver ; il peut ainsi en faire profiter ses petits-enfants, ravis ou apeurés de pouvoir observer renards ou sangliers.

Ces comptages effectués sur les 4 communes de Chanay, Surjoux-L'Hôpital, Corbonod et Seyssel, ont permis de constater que les effectifs des sangliers et des lièvres sont en hausse tandis que ceux des chamois et chevreuils sont en baisse.

Quant aux animaux considérés comme nuisibles, on y compte entre autres :

- le lynx, espèce protégée (chasse interdite) dont un individu a été repéré sur le secteur,
- le blaireau et le renard dont la chasse est, pour chacun d'eux, très réglementée.

Ainsi, du fait du contingentement du gibier pouvant être chassé, ce qui motive le chasseur aujourd'hui n'est pas tant d'avoir "un permis de tuer à la James Bond" que de pouvoir observer "à couvert" les animaux et apprécier le travail complice de son chien.

Par ailleurs, les chasseurs ont d'autres missions :

- ils protègent les cultures en posant, à leurs frais, des clôtures électriques qu'ils surveillent et entretiennent régulièrement (avec indemnisation des propriétaires agricoles en cas de déprédations dues au gibier)
- ils posent, le long des routes, des piquets réfléchissants qui, en reflétant la lumière des phares des véhicules, éloignent les animaux susceptibles de traverser les routes.
- et, du fait de leur observation vigilante et régulière des animaux, ils repèrent ceux qui sont anormalement malades ou morts pour alerter les services sanitaires en cas d'épidémie virale, telle que la grippe aviaire ou la rage, ou en cas de maladie comme la maladie de Lyme. L'association compte parmi ses membres 2 piégeurs agréés dont le rôle est, entre autres, de pouvoir attraper les animaux par la pose de pièges, afin de les examiner, les relâcher ou les isoler en cas de maladie.

Il s'agit là d'un mince résumé des actions de cette association qui, pour mieux se faire connaître, et permettre aux "novices" d'approcher les animaux, invite 2 fois par an des "non chasseurs" à participer à une journée de "chasse accompagnée". Les dates en sont communiquées aux mairies.

Avis aux amateurs.

Claude Roux

LA DORCHÉRANE

Organise une vente de pains cuits au four, saucissons de Lyon, fin novembre 2020.

Commandes possibles au **06 30 63 11 49 / 06 08 18 24 54**
Sous réserve de changements dûs au protocole sanitaire.

RICHEMOND QUAD

Organise une vente de fromage à raclette "Riches Monts". La distribution de flyers dans les boîtes aux lettres commencera aux alentours du 12 octobre, les commandes seront closes le 26 octobre et la distribution aura lieu le samedi 7 novembre, à partir de 10h à la salle communale.

Note : Les manifestations annoncées par les associations pourraient être annulées ou modifiées selon le protocole sanitaire qui serait en vigueur



Voiture de la PMI devant la mairie avec le chef de la PMI, le maire

POURQUOI

UNE POLICE INTERCOMMUNALE ?

Depuis sa création, la CCPB a fait de la sécurité une question prioritaire. La police municipale de Bellegarde sur Valserine est devenue la police municipale de Valserhône le 1er janvier 2019. Son périmètre d'action s'étend à l'ensemble des communes du Pays Bellegardien depuis le 1er janvier 2020.

Se doter d'une police municipale coûte cher, s'équiper de caméras de vidéo protection encore plus. La mutualisation des services de sécurité permet à une petite commune de ne pas avoir à assumer seule cette charge.

Afin d'optimiser les coûts, les communes du pays Bellegardien (Billiat, Champfromier, Chanay, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux-Lhopital, Valserhône et Villes) ont opté pour la mise en commun des moyens qu'elles consacrent à la sécurité. Cette démarche commune permet d'obtenir des tarifs intéressants et des subventions importantes de l'Etat pour assurer la sécurité des habitants.

La Police municipale intercommunale travaille sous l'autorité hiérarchique et administrative du Président de la Communauté des Communes du Pays Bellegardien (CCPB). Plus spécifiquement, sur un territoire communal, la police municipale intercommunale intervient sur les instructions et priorités données par le maire. Ainsi, le maire reste maître dans sa commune et en assure la sécurité. En cas de besoin il peut avoir recours très rapidement à des renforts.

Depuis plusieurs mois, la police municipale intercommunale patrouille sur le territoire communal de Chanay. Même s'il n'y a pas de problème majeur sur le territoire de la commune, elle a pu constater des incivilités et des conflits de voisinage.

Dirigée par le Lieutenant Michel Séguy, la police municipale intercommunale dispose actuellement d'un effectif de 8 policiers dont 3 femmes. Ces agents couvrent un bassin de vie d'environ 22000 habitants. Ils sont équipés de moyens modernes : trois véhicules dont deux Dusters pour accéder facilement aux chemins ruraux et forestiers, un Centre de vidéo surveillance (uniquement à Valserhône), des gilets pare-balles, des Pistolets automatiques 9 mm, des caméras mobiles individuelles, des radios portatives, des téléphones portables, des bombes lacrymogènes, des bâtons télescopiques de défense, des radars de mesure de vitesse, d'une fourrière automobile créée en 2017 et même de "pièges photographiques" installés de manière aléatoire sur les lieux sujets aux dépôts sauvages.

Chaque jour, deux patrouilles composées de deux à trois agents sont actives sur l'ensemble du territoire de la CCPB jusqu'à 22h00 : une patrouille sur Valserhône et une autre sur les autres communes.

La Police municipale intercommunale peut faire des constats, recueillir des déclarations des premiers témoins et en cas d'infraction vous demander votre pièce d'identité, vous interpellier et vous mettre à la disposition de la gendarmerie nationale.

La Police municipale intercommunale peut contrôler les vitesses, les bus scolaires notamment pour le port de la ceinture et du masque, le stationnement, l'usage des parkings.

La police municipale peut rédiger des contraventions et verbaliser les infractions commises. Elle peut également intervenir dans les conflits de voisinage et engager une médiation. Tous les événements pertinents constatés ou toutes les interventions sur le territoire communal font l'objet d'un compte rendu utile au maire.

La Police intercommunale a les mêmes prérogatives que la gendarmerie nationale à l'exception du pouvoir d'investigation (elle ne peut pas faire des auditions dans les affaires). Pendant les heures ouvrables, elle est notre interlocutrice privilégiée.

Ticky Monekosso



Lieutenant Michel Séguy,
chef de la Police Municipale
Intercommunale
Photo Le DL / B.A

Michel SEGUY, IL VEUT CRÉER UN VRAI LIEN AVEC LA POPULATION

Annécien, né sur l'île de la Réunion, le Lieutenant Michel Séguy commence sa carrière tout de suite après le bac, dans la sécurité privée. Cinq ans plus tard, il passe le concours de la police municipale avec succès et en 1997, il intègre comme agent, la police municipale d'Annecy où il effectue ses armes, la plupart du temps la nuit. Après 23 ans d'expérience au sein de la police municipale d'Annecy, le Lieutenant Michel Séguy a rejoint le pays Bellegardien en 2017.

Cadre de réserve au sein de la gendarmerie nationale depuis 2002, le Lieutenant Michel Séguy "n'aime pas faire le shérif", mais être sur le terrain. Selon lui, les policiers municipaux sont "les médecins généralistes de certains maux de la société".

Certes, le territoire intercommunal, est un nouveau défi pour lui car il y trouve de nouveaux objectifs, avec de nouvelles missions et une nouvelle organisation. Il est amené à traiter les problématiques à la fois urbaines et rurales.

D'avantage tourné vers la tranquillité publique, le Lieutenant Séguy veut créer du lien avec la population. A titre d'exemple, il a mis en place à Châtillon le pôle de prévention routière en direction des écoles.

CONTACTS

Police Municipale Intercommunale

4 rue de la Perte du Rhône
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE

Les horaires :

- En semaine : 07h30 - 19h00
- Le samedi : 09h00 - 17h00
- Permanence téléphonique :
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00 au **04 50 56 60 77**

REGLEMENTATION

Dépôt sauvage : une infraction qui coûte très cher

- **450 euros ou plus** - pour le dépôt ou abandon de déchets en dehors des emplacements autorisés.
- **Jusqu'à 1 500 euros** - lorsque les déchets déposés ou abandonnés ont été transportés à l'aide d'un véhicule.
- **Confiscation du véhicule** qui a servi à commettre le dépôt.



Ecole sous confinement

Covid-19 - ECOLE SOUS CONFINEMENT

Quand l'actualité réserve des surprises...

A partir de janvier 2020, nous avons entendu parler d'un virus très contagieux et très virulent, le Coronavirus, qui sévissait en Chine et commençait à se répandre de façon inquiétante sur la planète.

En février, le nombre de personnes atteintes par la maladie n'ayant cessé d'augmenter, oblige le gouvernement à réagir de façon inédite et inattendue : le jeudi 12 mars, lors d'une intervention télévisée, le président de la République annonce la fermeture des écoles pour les élèves dès le lundi suivant, pour une durée provisoire de 2 semaines.

Personne ne s'attendait à une telle décision ! Ni les enseignants, ni les familles. Les consignes de l'Education Nationale arrivent dans la journée de vendredi : les élèves doivent emporter de quoi travailler à la maison, et les enseignants continueront de se rendre à l'école, pour guider les élèves à distance et mettre à profit le temps sans élèves pour avancer dans la préparation de projets, le rangement des locaux... Les familles n'ont qu'un week-end pour organiser pour la prise en charge de leurs enfants. C'est la sidération et la panique !

Mais lundi soir, à la grande surprise des tous les français, Monsieur Macron fait une nouvelle allocution télévisée et annonce le confinement total du pays, pour une durée indéterminée, à partir du lendemain midi.

Les enseignants seront désormais confinés à domicile, comme toute la population, et devront "télétravailler", c'est-à-dire enseigner le mieux possible, à distance. L'enseignement étant obligatoire, les parents confinés devront se charger de remplacer l'enseignant dans le suivi du travail de leurs enfants.

Personne ne pouvait imaginer une telle situation et personne ne savait comment cela pouvait se concrétiser !

Faire classe autrement... tout un défi !

La mise en place de l'école à la maison a relevé de l'exploit, tant du côté des enseignants que de celui des parents. Comment continuer l'apprentissage ? Avec quel matériel ? Selon quelles consignes ? Comment les parents peuvent-ils prendre le relais, sans connaître la façon de procéder en classe, sans avoir été préparés ? Le temps des devoirs est parfois déjà tout un problème alors qu'il ne s'agit que de révisions. Comment donc faire progresser son enfant sans avoir été formé, sans matériel pédagogique, sans vue d'ensemble des programmes, sans connaître les objectifs pédagogiques pour chaque niveau de classe ? Et du côté des enseignants, comment transmettre ces informations ? Comment guider au mieux les parents sans les assommer de directives ?

Parents-enseignants : une collaboration indispensable

La solution ne pouvait se trouver que dans une importante communication et dans le développement d'une grande confiance réciproque. Les professeurs ont dû apprendre à lâcher prise, à s'en remettre aux parents, et les familles ont découvert une partie du métier d'enseignant. Le programme détaillé de chaque journée était envoyé quotidiennement, en tenant compte du fait que bon nombre de parents avaient aussi des contraintes professionnelles de travail à domicile. Il fallait condenser le contenu des journées ordinaires pour qu'il soit réalisable en 3 heures maximum. Il fallait continuer d'aborder le plus possible toutes les matières, y compris les sciences, les langues étrangères, les arts ou le sport. Il fallait être suffisamment précis, mais concis. Il fallait garder des contacts et des échanges réguliers avec les élèves au travers des divers moyens numériques de communication.

Tous ont dû avoir recours aux outils informatiques : les messageries, les échanges par visioconférence, l'usage des ressources sur internet,...

A partir du 11 mai, l'école a repris pour quelques élèves, avec alternance des jours de classe et des jours en télétravail, puis est redevenue obligatoire en présentiel pour tous à partir du 22 juin.

Cette expérience, qui aura duré de nombreuses semaines, a permis de montrer que nous sommes capables de faire face à des situations exceptionnelles et déconcertantes. Ensemble, nous avons réussi à surmonter les difficultés, à nous adapter, à trouver des solutions. Malgré la distance, l'isolement, nous ne nous sommes pas sentis seuls. Les relations entre parents et enseignants se sont enrichies. Nous nous sommes rapprochés, pour le bien des enfants. Cette expérience aura été enrichissante pour tous : nous avons avancé et nous n'en sommes que plus forts.

Nathalie Dupille

découverte
révélateur
enrichissant
cadeau
partage
patience
instructif
challenge
sportif
horrible
amour
courage

Nuage de mots à partir de la question : l'école à la maison en 1 mot ?
Les mots les plus employés apparaissent en plus gros

Paroles d'enfants

- ✓ **Ce qui nous a manqué**, c'est les copains !
- ✓ **Ce qui était difficile**, c'est travailler seul et ne pas pouvoir être aidé, conseillé, encouragé autant qu'en classe
- ✓ **Ce qui était chouette**, c'est d'avoir plus de temps pour jouer, cuisiner, bricoler, passer du temps avec nos parents
- ✓ **Ce qui était drôle**, c'est de se voir à travers un écran, s'écrire des petits messages, s'envoyer des photos
- ✓ **Ce qui était intéressant**, c'est d'apprendre autrement, avec de nouveaux outils



"BIO" - UN MOT À LA MODE

'BIO', le mot est à la mode, on l'entend partout et on pourrait presque en faire un tube. Dans le Larousse bio signifie naturel, vivant et biodiversité, richesse du vivant. Or, Chanay grâce à la diversité de ses paysages possède une grande quantité d'espèces animales et végétales.

Bien sûr, rien n'est immuable et le Bugey et le Rhône ont subi des modifications. Notre village et les terres qui l'entourent aussi, c'est ce qui nous intéresse ici.

La chanson de Jean Ferrat, "la Montagne" illustre le propos «les vignes courent dans la forêt, le vin ne sera plus tiré...». Il en reste peu et les celliers, s'ils sont encore présents, sont entretenus par certains propriétaires, d'autres à l'abandon et l'un d'entre eux, en très bon état, abrite une importante colonie de petites chauves-souris (aux Balmes). Ces petites bâtisses méritent notre respect car témoins d'un passé proche déjà révolu. Tout va si vite...

Les haies aussi se sont rarifiées et avec elles des espèces emblématiques telles que la très belle pie-grièche écorcheur qui en faisait son garde-manger.

Et puis, la sécheresse récurrente, l'attaque virulente d'insectes ravageurs ont entraîné la mort d'arbres et arbustes qui ont toujours fait partie du paysage, scolytes pour les épicéas, pyrale pour le buis. Mais ce ne sont pas les seules victimes, il suffit de compter le nombre d'arbres morts le long des routes. Il faut aussi citer une espèce invasive comme la renouée du Japon qui s'est installée derrière l'église. L'ambrosie est encore rare mais quand elle s'installe il devient très difficile de s'en débarrasser. Pas de panique cependant : la forêt recèle encore un tas de trésors qui ne sont pas près de disparaître.

Si l'on parle de biodiversité animale nous avons de quoi être satisfaits. Il y a les mal aimés. Sangliers, blaireaux et renards ne sont pas toujours les bienvenus, mais nous avons aussi les chevreuils, chamois et cerfs (depuis peu), sans oublier le passage épisodique du lynx.

Nous possédons encore d'autres richesses comme la Dorche, classée rivière sauvage et le col de Richemont par où transitent quantité d'oiseaux.

L'énumération des petits animaux vertébrés et invertébrés serait fastidieuse et ce n'est pas le but de cet article qui serait plutôt de se poser la question de ce que l'on peut faire pour favoriser cette biodiversité et garder à nos paysages leur empreinte naturelle. Des petits gestes suffisent comme inclure dans sa haie un arbuste autochtone, planter un figuier, un gattilier qui va attirer quantité d'insectes utiles, une lavande, une bourrache, une santoline ...

Au cœur du village l'habitat de martinets détruit par les travaux de rénovation a été remplacé par des nichoirs occupés dès ce printemps. On peut aussi garder un petit coin sauvage dans le

jardin, tas de feuilles mortes, petit tas de bois compost où la cétone se développera, hôtels à insectes, et nichoirs.

La fraîcheur revenue, au gré des promenades avec les enfants, que de belles découvertes ! Les balades en nature sont toujours source d'émerveillement.

A consommer sans modération et sans masque.

Jeanne Chivot

AGENDA DU VILLAGE

- **31 octobre :**
Assemblée Générale de la Dorchéranie
- **5 novembre :**
Conseil Communautaire à Chanay
- **11 novembre :**
Cérémonie commémorative de l'armistice,
(Sous réserve des conditions Sanitaires)
- **18 décembre :**
Repas des anciens annulé et remplacé par le retrait
de colis en mairie

FLASH INFO

Nos élus, agents municipaux, secrétaires, agents techniques mettent tout en œuvre pour faciliter la vie dans notre village. Il serait souhaitable que chacun en prenne conscience et veille à les respecter. La municipalité sera très vigilante par rapport à tout manquement vis à vis de nos agents.

NUMEROS D'URGENCE

- 15 :** SAMU, urgences médicales
- 17 :** intervention de police
- 18 :** lutte contre l'incendie (pompiers)
- 112 :** numéro des urgences sécuritaires, de secours
aux personnes ou médical, accessible dans toute
l'Union européenne
- 114 :** réception et orientation des personnes
malentendantes vers les autres numéros d'urgence
- 115 :** urgence sociale (SAMU social)
- 116 :** urgence sociale (enfants disparus)
- 119 :** urgence sociale (enfance maltraitée)
- 04 50 13 87 70 :** eau et assainissement

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Nef de l'église

SI NOUS VISITONS NOTRE ÉGLISE ?

Beaucoup d'habitants de longue date la connaissent mais peu parmi les nouveaux venus. Certains ont eu la chance ou la malchance de la fréquenter, selon les événements.

Faisons tout d'abord un tour à l'extérieur du bâtiment

Placée sous le patronage de Saint Victor, elle daterait du 15^{ème} siècle. L'entrée est composée d'un porche surmonté d'un clocher. La disposition actuelle date du début du 18^{ème} siècle, auparavant le clocher se trouvait à l'arrière de l'église, et le chœur à l'avant. Cette inversion a été motivée pour des raisons de salubrité, les eaux ruisselant à l'intérieur. Il y avait aussi un problème d'ensoleillement : l'ancienne disposition ne permettait pas à la lumière de pénétrer suffisamment. La cloche date de 1743.

Si l'on se dirige vers la droite, on se retrouve à l'emplacement de l'ancien cimetière, déplacé au 19^{ème} siècle. En témoignent les pierres tombales de Noble Claude Lièvre (1749-1830) et Dame Françoise Pessonneaux, sa femme, décédée en 1828. Leurs sépultures ont été conservées à cet emplacement car Claude Lièvre fut un bienfaiteur de l'église, ayant fortement contribué à sa restauration dans les années 1820-30, suite à de fortes dégradations durant la Révolution. Il a été maire de Chanay de 1808 à 1828.

On voit également sur ce mur l'entrée murée d'une ancienne chapelle. Ensuite, en descendant vers l'arrière du bâtiment, on contourne la sacristie, puis on remonte en longeant le mur du côté de la MGEN. Sur ce mur, juste en-dessous de l'entrée, se trouve également la porte murée d'une deuxième chapelle. Ces deux chapelles sont des vestiges de sépultures de seigneurs de Dorches et de Chanay, détruites à la Révolution. Une troisième porte murée témoigne de l'accès privé à l'église des comtes de

Quinsonnas, qui ont possédé le château, actuels locaux de la MGEN.

A présent, entrons.

Une pierre tombale nous accueille, foulée de si nombreux pas qu'on la distingue à peine. C'est la sépulture de Jane de Noria, épouse d'un seigneur de Dorches. Une date, 4 avril 1583.

Nous nous trouvons sous la tribune, balcon surplombant l'entrée. Ce qui frappe, c'est la simplicité de l'ornement intérieur : murs blancs, quasiment nus.

Sur la droite, un tableau, copie de la "Vierge à la Grappe" de Pierre Mignard. Ensuite, les fonds baptismaux, vasque de pierre surmontée d'une garniture conique en bois. Plus surprenant, un peu plus loin sur la droite, un beau monument, sculpture en triptyque apposée au mur, rendant hommage aux morts de Chanay pendant les guerres de 1870, 1914 et 1945 : ils sont 38. Quatre statuettes de soldats, en tenues de différentes époques, le garnissent. Un couple d'anges couronnés et une Pietà, Vierge tenant le Christ descendu de croix dans ses bras et pleurant, veillent sur eux.

Le chemin de croix, fait de petites croix de bois foncé, parcourt les murs de l'église. Face à nous, le chœur : on y voit une belle Vierge à l'enfant en bois doré, une statue du curé d'Ars et un Christ en croix en bois de 1820. Ces statues sont surmontées par le seul vitrail de l'église, une représentation du Saint Esprit

sous la forme d'une colombe, entourée de nuées. Les autres fenêtres sont garnies de simples vitres à petits carreaux.

Voilà notre visite terminée.

En guise de conclusion, je pourrais dire que malgré ce dénuement, cette simplicité, cet édifice du village est imprégné de son histoire, son vécu, des émotions qui l'ont peuplé au fil du temps. Merci à Monsieur Pierre Bornard, qui nous a permis de faire cette visite.



Tableau "Vierge à l'enfant"

Carine Bonhomme

CULTURE

Lucie ALBON À L'ÉCOLE ET À LA BIBLIOTHÈQUE

Le jeudi 8 et le vendredi 9
octobre 2020,
Lucie Albion,
illustratrice et autrice
a animé des ateliers
pour les enfants
de l'école de Chanay.





Membres du Conseil Municipal

RAPPEL

DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU MANDAT

Urbanisme

A Chanay, deux secteurs prioritaires sont retenus, incluant la construction de logements nouveaux indispensables à la pérennité de la vie communale (d'autres espaces ouverts à l'urbanisation seront également identifiés) :

- Au nord, 1,8 hectares sous quasi-totale maîtrise foncière communale
- Au sud, 1,5 hectares actuellement sous couvert d'un bail emphytéotique avec la MGEN à résilier par anticipation.

Autres objectifs :

- Poursuivre la constitution de réserves foncières (acquisitions ou échanges)
- Etudier des aménagements divers (sécurité routière)
- Assurer le suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Etudier un plan d'alignement sur la commune, et un plan de circulation dans le centre du bourg
- S'inscrire dans une démarche de développement durable pour tout projet d'aménagement

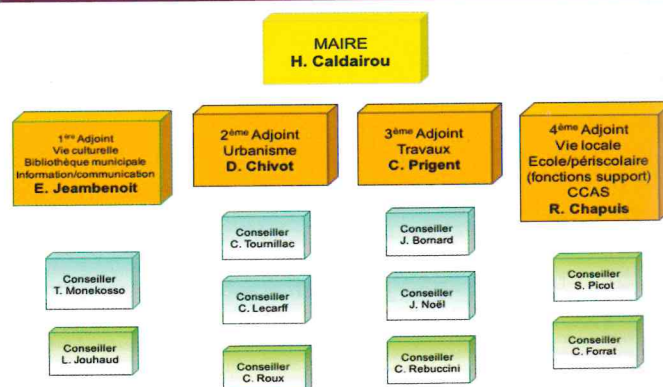
Services à la population / Cadre de vie :

- Ecole et services périscolaires
- Information et Communication
- CCAS
- Tourisme sur la commune
- Animation
- Cadre de vie

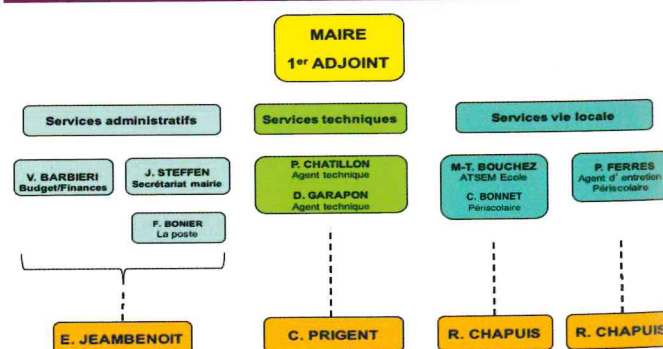
Travaux / Aménagements :

- Poursuivre l'entretien des voiries, espaces, équipements et infrastructures existants
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune
- Poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics
- Finaliser l'agrandissement du hangar technique et la fermeture du préau de la salle des fêtes
- Aménager de nouveaux locaux pour les services de la mairie dans le prolongement de la nouvelle salle du conseil municipal

ORGANIGRAMME DU CM



SERVICES DE LA MAIRIE



IMPRESSIUM

Mairie de Chanay Secrétariat

32 Route de Seyssel • 01420 CHANAY

Tel : 04.50.59.50.38

Site : www.mairie-chanay.fr